

# Les ordonnances sur la loi travail

Garantir les attributions du Comité Social et économique en matière d'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels

**NOUVEAUTÉ  
2018**

## OBJECTIFS

- **Faire le point sur les évolutions significatives du droit du travail** en matière de prévention des risques professionnels et de l'amélioration de la qualité de vie au travail
- **Identifier les attributions du CSE** en matière de santé et sécurité et conditions de travail
- **Comprendre le fonctionnement** et les attributions de la Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT)

## PROGRAMME

### Introduction

- Les différentes missions du CSE
- Les attributions en matière d'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels

### 1. La CSSCT

- Mise en place, composition et fonctionnement de la CSSCT
  - Les représentants et les heures de délégation
  - Les participants aux réunions du CSSCT
  - La définition de l'ordre du jour
  - L'élaboration et la diffusion du PV
- Attributions et prérogatives de la CSST
  - Rôle des membres de la CSSCT
  - Rendre opérationnels les travaux de la CSSCT
  - Coordination entre le CSE et la CSSCT

### 2. Les attributions du CSE en matière de Santé, sécurité et conditions de travail

- Les missions du CSE
- Informations- consultations régulières et informations - consultations ponctuelles
- Le rôle des élus
- L'émission d'un avis

### 3. Savoir utiliser les moyens d'action à bon escient

- Les inspections
- Le droit d'alerte
- Danger grave et imminent
- Les possibles recours à l'expertise

### 4. Les dernières dispositions réglementaires sur l'inaptitude et la pénibilité au travail :

- Les changements concernant l'inaptitude sur
  - L'obligation de reclassement
  - La contestation de l'avis inaptitude
  - L'indemnité de licenciement
- Modification des dispositifs relatifs à la pénibilité au travail
  - Le nombre de facteurs
  - Le fonctionnement du compte
  - Le financement de la pénibilité
  - L'accord de prévention de la pénibilité

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

**Interactive, alternant des exercices et des études de cas.**

## ÉVALUATION

Durant la formation, évaluation des connaissances et des acquis (questions-réponses, quizz, QCM, exercices, ateliers).

## UNE ATTESTATION EST REMISE EN FIN DE FORMATION

## PUBLIC

**Les représentants du personnel**

Aucun pré-requis

## DURÉE

**2 jours (14 heures)**